

DEMANDE D'AUTORISATION PRÉALABLE OU PROVISOIRE
(TITRES I ET II DU LIVRE VI DU CODE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE)

En application des articles L.612-22, L.612-23, L.622-21 et L.622-22 du code de la sécurité intérieure, l'accès à une formation en vue d'acquérir l'aptitude professionnelle est soumis à la délivrance d'une autorisation préalable.

Par dérogation aux articles L. 612-20 et L.622-19, une autorisation provisoire d'être employé pour participer à une activité de sécurité privée est délivrée à la personne non titulaire de la carte professionnelle.

Vous êtes informé que dans le cadre de l'examen de votre demande, le CNAPS procédera à une enquête administrative. L'autorisation préalable ou provisoire a une durée de validité de 6 mois.

► J'indique ma demande *(cochez la mention utile)*

Autorisation préalable
Ce titre me permet d'accéder à une formation dispensée par un organisme de formation agréé afin d'exercer la profession d'agent de sécurité privée
ATTENTION : ce titre ne vous permet pas d'assurer effectivement une activité de sécurité privée.

OU

Autorisation provisoire
Ce titre me permet d'accéder à une formation dispensée par une entreprise de sécurité privée. **ATTENTION** : ce titre ne vous permet pas d'assurer effectivement une activité de sécurité privée.

► Je précise mon identité et mon adresse

Madame Monsieur

Nom : _____

Nom d'usage : _____

Prénoms : _____

Date et lieu de naissance : ___/___/___ à : _____ Pays : _____

Adresse : _____
(N° de la voie) (Extension : bis, ter.) (Type de voie : avenue, etc.) (Nom de la voie)

Code postal : _____

Commune : _____

Téléphone (fixe ou mobile) : ___/___/___/___/___/___

Courriel¹ : _____ @ _____ . _____

Pour faciliter la distribution du courrier, si vous êtes hébergé(e) chez un tiers, merci de compléter la mention suivante :

Chez M. / Mme _____

► J'identifie la ou les activités pour lesquelles je serai formé(e)

Cochez la ou les mention(s) utile(s)

- Surveillance humaine ou par des systèmes électroniques de sécurité ou de gardiennage
- Agent cynophile
- Opérateur de vidéoprotection
- Sûreté aéroportuaire
- Transport de fonds
- Maintenance et gestion de distributeurs automatiques de billets (DAB)
- Protection physique des personnes
- Activité de recherches privées

► Si vous faites une demande d'autorisation préalable, vous devez obligatoirement renseigner la rubrique suivante relative à votre centre de formation

Nom de l'organisme de formation : _____

Numéro d'enregistrement DIRECCTE : _____

Numéro d'autorisation d'exercer délivré par le CNAPS : _____

Adresse : _____
(N° de la voie) (Extension : bis, ter.) (Type de voie : avenue, etc.) (Nom de la voie)

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone: ___/___/___/___/___

Courriel: _____ @ _____ . _____

► Si vous faites une demande d'autorisation provisoire, vous devez obligatoirement renseigner la rubrique suivante relative à votre employeur

Dénomination sociale de votre employeur : _____

Numéro d'immatriculation SIRET : _____

¹ Les correspondances du CNAPS seront adressées prioritairement à cette adresse électronique.

Numéro d'autorisation d'exercer de l'entreprise délivré par le CNAPS : _____

Numéro d'autorisation d'exercer du centre de formation de l'établissement au sein duquel vous serez formé :

Adresse : _____
(N° de la voie) (Extension : bis, ter.) (Type de voie : avenue, etc.) (Nom de la voie)

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone (fixe ou mobile) : ___/___/___/___/___

Courriel : _____ @ _____.

► J'identifie les pièces à joindre à mon dossier

- Un titre justifiant de votre identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour uniquement).
- Si vous êtes un ressortissant étranger, un extrait de votre casier judiciaire étranger, original, datant de moins de trois mois et traduits en langue française par un traducteur assermenté.
- Pour les demandeurs d'une autorisation préalable**, le justificatif de préinscription à une formation (annexe 1) délivré par votre centre de formation à remplir en page 5 de ce formulaire.
- Pour les demandeurs d'une autorisation provisoire**, une promesse d'embauche de votre employeur à fournir par celui-ci.
- Si vous êtes étudiant de nationalité algérienne et que vous sollicitez une autorisation **provisoire**, la copie de votre titre de séjour doit être accompagnée de votre autorisation provisoire de travail délivrée par la DIRECCTE.

► Je signe ma demande

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont complets, exacts et sincères. Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de peines d'amendes ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du Code pénal).

Je m'engage à tenir informé mon organisme de formation ou mon employeur² des suites réservées à ma demande.

Fait à : _____

Le ____/____/20____

(Signature obligatoire)

► J'envoie ma demande

Vous devez envoyer votre demande à la délégation territoriale dans le ressort de laquelle vous êtes domicilié. Pour savoir quelle délégation territoriale est compétente, vous pouvez cliquer ici : <http://www.cnaps-securite.fr/annuaire/>

ATTENTION : Votre demande, accompagnée des pièces justificatives, devra être adressée à la délégation territoriale comprenant Paris dans son ressort (Paris Ouest) :

- si vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France ou d'un des États parties à l'accord sur l'Espace économique européen et que vous n'êtes pas domicilié en France,
- si vous travaillez pour une entreprise étrangère établie sur le territoire de l'Union européenne ou d'un des États parties à l'accord sur l'Espace économique européen.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer et à répondre à votre demande de titre et à permettre la consultation de ce titre sur les Téléservices du CNAPS dans les conditions prévues par la délibération n° 2014-11-20-003-D du Collège du CNAPS. Le responsable de traitement est le CNAPS. Les destinataires des données sont les services instructeurs et le service des affaires juridiques du CNAPS en cas de recours administratif préalable. Dans le cadre des Téléservices du CNAPS, les destinataires sont les personnes listées à l'article 3 de la délibération précitée. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service des affaires juridiques du CNAPS - 2/4/6 boulevard Poissonnière - 75009 PARIS.

Dans le cadre de l'enquête administrative prévue aux articles L. 612-20 et L. 622-19 du code de la sécurité intérieure, votre demande donnera lieu à consultation des traitements de données à caractère personnel gérés par les services de police et de gendarmerie nationale

² L'information de l'employeur est une obligation en vertu de l'article R.631-26 du code de la sécurité intérieure.

ANNEXE 1 : Justificatif de préinscription à une formation

Cadre réservé à l'organisme de formation

Je soussigné(e), Monsieur / Madame _____

responsable de la société _____

N° de téléphone : _____

Courriel : _____ @ _____ . _____

Certifie que Monsieur / Madame _____

est préinscrit(e) à la formation qualifiante _____

du _____ au _____ qui se déroulera à _____

*(Cachet du centre de formation indiquant son nom, son
adresse et son n° d'enregistrement DIRECCTE)*

(Signature du responsable obligatoire)